

Département de la Moselle
Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

COMMUNE DE METZERVISSE

Elaboration du PLU

07- 4 – Classement des infrastructures de transports terrestres affectées par le bruit

Approbation du POS	- DCM 30/03/1978
Prescription PLU	- DCM 05/06/2014
Arrêt du PLU	- DCM 09/10/15
Enquête publique	- AM 07/01/16
Approbation PLU	- DCM

APPROBATION DU PROJET

Date de référence : mai 2016



**Classement des infrastructures de transports terrestres
affectées par le bruit**

Article 13 de la loi n°92.1444 du 13 décembre 1992
relative à la lutte contre le bruit

Prescriptions d'isolement acoustique

Arrêté interministériel du 23 juillet 2013, modifiant l'arrêté du 30 mai 1996

Acte d'institution du Classement

Arrêté préfectoral n°2014-DDT/OBS-01 du 27 février 2014, relatif au classement sonore des **infrastructures routières de transports terrestres** (réseau des routes départementales) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département de la Moselle.

Infrastructures de transport terrestres classées

Nom de l'infrastructure	N° du segment	Délimitation du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
D918		Metzervisse, Metzeresche, Buding, Kédange-sur-Canner, Distroff, Volstroff, Yutz, Stuckange	3 hors agglo	100m
			4 en agglo	30m

Lieux de consultation de l'arrêté

- Mairie
- Préfecture
- Sous-préfecture
- DDT Moselle

